

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Demoulant**
- **Code du produit 1804/1**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation Agents de démoulage**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 KECK-CHIMIE
 Zone-Industrielle B.P.6
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
 Département sécurité du produit
 e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
 Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
 Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
 La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
 Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
 Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Phrases S:**
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

 · **3.2 Mélanges**

	polysiloxane	10-<25%
CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	50 - 100%

- **Description :**
 Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
- **Composants contribuant aux dangers: néant**

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
Never give anything by mouth to an unconscious person.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
aldéhydes
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre le gel.

Stocker au frais

· **Température de stockage recommandée :** -10 - 60 °C

· **Classe de stockage :** 12 (non-flammable liquids)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

<http://www.sehsc.com/science.asp>

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 3)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire :**
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Filtre A/P2.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Butylcaoutchouc
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Gants en tissu épais
Gants en cuir
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	blanc
Odeur :	légère
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- **valeur du pH:** 7
- **Modification d'état**

Point de fusion :	~ 0 °C
Point d'ébullition :	100 °C
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Température d'inflammation :** 450 °C
non applicable
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-inflammation :** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 4)

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion : inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	0,997 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité : dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 20 °C:	10 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants : solvants organiques	0,0 %
eau :	80,0 %
· Teneur en substances solides :	20,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Protéger contre le gel.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: agents d'oxydation
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Possibilité de fission de petites quantités d'aldéhyde formique

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **des yeux :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **mutagénicité des cellules germinales** Pas de données disponibles sur les propriétés mutagènes.
- **cancérogénicité** Pas de données disponibles pour un effet cancérogène.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 5)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**
contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Aucune disposition sur les eaux usées.
- **Code déchet :**
Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | - |
| · Catégorie de transport | - |
| · Code de restriction en tunnels | - |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 6)

· "Règlement type" de l'ONU: -

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Marquage selon les directives CEE :**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV "
" = la Réglementation sur les Produits dangereux
 - **Phrases S :**
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 - **Prescriptions nationales :**
 - **Directives techniques air :**
- | Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| III | 10-25 |
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
 - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire
- **Contact :**
Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
bw: bodyweight
Langz., Langzeit: chronic exposure,
akut: acute (exposure)
lokal: local effects
system., systemisch: systemic effects
PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet
LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
LD₀: lethal concentration for 0 percent
LD₅₀: lethal dose for 0 percent
nb / n.b. : not determined
theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand
AOX: adsorbable organically bound halogens
TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.09.2014

Révision: 23.09.2014

Nom du produit Demoulant

(suite de la page 7)

Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

Langz., Langzeit: Long-term exposure

akut: Acute / short-term exposure

systemisch: systemic

lokal: local

n.a.: non applicable

(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published

Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water

n.v.: not available

Susp.: suspension

H: le produit est résorbant par la peau

Algentoxizität: toxicity for algae

Bakterientoxizität: toxicity for bacteria

Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia

Fischtoxizität: toxicity for fishes

DOC: dissolved organic carbon

Halbwertszeit: half-life

DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization

EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)

OECD: OCDE Ligne directrice

dry weight, dry matter = matière sèche

pos. : positif

neg. : négatif

inh., inhal. : par inhalation

NOEC (No Observed Effect Concentration),

NOEL (No Observed Effect Level),

NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.

NOELR (no-observed-effect-loading rate)

ATE (Acute Toxicity Estimates)

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**